

Rôle de la séance publique du 15/01/2025 à 14h15**Président** : Monsieur DEGOMMIER**Greffier** : Monsieur GOY

01) N° 2403125**RAPPORTEUR : M. DEGOMMIER**

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur Mme B Saliha

Me HARIR

Requête du ministre de l'intérieur tendant au sursis à exécution du jugement n° 2312799 du 24 septembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de me Saliha O veuve B , annulé la décision implicite née le 2 juillet 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'autorité consulaire française à Tunis (Tunisie) du 17 avril 2023 lui refusant la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France en qualité de visiteur et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de faire délivrer un visa d'entrée et de long séjour en France à Mme O veuve B , dans le délai de deux mois à compter de la notification du jugement.